

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

---

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CE2464

présenté par

M. Sommer, M. Barbier, Mme Rossi, Mme Brulebois, M. Damaisin, Mme Robert, M. Kerlogot,  
Mme Pascale Boyer, M. Bois, Mme Charvier, M. Martin, M. Gaillard et Mme Michel

-----

### ARTICLE 35

À l'alinéa 5, après le mot :

« modéré »,

insérer les mots :

« , dont l'un a la qualité de représentant des locataires ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 35 du projet de loi transpose des mesures réglementaires dans la partie législative du code de la construction et de l'habitation. À ce titre, afin que la transposition soit complète et se fasse à droit constant, il est proposé par cet amendement de réintégrer les représentants élus des locataires.